Quête pour le Séminaire

Nous rappelons que le jour de Pâques, à toutes les messes et à tous les offices, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, la quête sera faite en faveur du Séminaire. Nous la recommandons à la générosité des fidèles, c'est-à-dire à tous ceux qui comprennent bien les grands besoins de l'Eglise.

PARTIE NON OFFICIELLE

Calendrier liturgique

DIMANCHE 2 AVRIL. — DIMANCHE DES RAMEAUX. — Semi-double, couleur violette. Avant la messe, bénédiction des rameaux et procession. A la messe, sans Gloria, une seule oraison, Credo, préface de la Croix. Aux messes où n'a pas lieu la bénédiction des rameaux, dernier évangile Cum appropinquasset. Vêpres du dimanche, mémoire de saint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, mort en 1508.

LUNDI 3. - DE LA FÉRIE. - Simple, couleur violette.

MARDI 4. — DE LA FÉRIE. — Simple, couleur violette. Mémoire de saint Isidore, archevêque de Séville et docteur de l'Eglise († 636).

MERCREDI 5. — DE LA FÉRIE. — Simple, couleur violette, Mémoire

de saint Vincent Ferrier, dominicain († 419).

JEUDI 6. — JEUDI SAINT. — Double de 1re classe, couleur blanche. VENDREDI 7. — VENDREDI SAINT. — Double de 1re classe, couleur noire.

Samedi 8. — Samedi saint. — Double de 1^{re} classe, couleur violette à la bénédiction des fonts ; à la messe, couleur blanche.

DIMANCHE 9. — Dimanche de Pâques.

INFORMATIONS

Note du Secrétariat de l'Evêché

Pour permettre à MM. les Curés de toucher leurs mandats et d'effectuer leurs versements, un des secrétaires de l'Evêché se tiendra, le jeudi saint, de 14 heures à 15 heures, au secrétariat de la rue Toussaint, à la disposition de ceux qui viendront prendre les saintes huiles.

Les offices de la Semaine sainte

L'autorisation ayant été demandée à Rome de reporter à la nuit du Samedi Saint au dimanche de Pâques l'office et la messe du Samedi Saint, la Congrégation romaine a refusé cette autorisation. L'office et la messe du Samedi Saint devront donc être célébrés partout, suivant la tradition, dans la matinée.

Les offices du matin des trois derniers jours de la Semaine Sainte doivent être célébrés en entière conformité avec les rubriques du missel: nul ne peut les tronquer ni les modifier sans se mettre en complète opposition avec les lois de l'Eglise. Les explications ou les lectures faites pour mieux en donner l'intelligence aux fidèles ne peuvent nulle-